

Classe de 6^e année primaire de l'Ecole Libre de Lobbes
Marraine : Mme Marie-Françoise Nicaise – Titulaire : Wiard Jessica –
Directeur : Luc Lourtie

PROPOSITION DE DECRET

VISANT A FAVORISER L'EGALITE DES FILLES ET DES GARCONS A L'ECOLE

DÉVELOPPEMENTS

Dans notre société actuelle, il existe toujours des inégalités entre les hommes et les femmes comme le démontrent les différences salariales fréquemment soulevées par les médias.

Cette inégalité est aussi présente dans les écoles. Elle découle, le plus souvent, de stéréotypes véhiculés notamment par la littérature de jeunesse, les films ou encore les dessins animés destinés aux plus jeunes.

Un stéréotype est une idée reçue, un fait que la plupart des gens considèrent comme avéré alors qu'il n'en est rien. Par exemple, les garçons sont souvent présentés comme des cancre alors que les filles possèdent des rôles de personnes sages et intelligentes.

Bien souvent, dans chaque classe de l'école primaire, des charges sont attribuées aux élèves telles que balayer, nettoyer le tableau, distribuer les cahiers, porter un document dans une autre classe entre autres. La répartition de ces tâches peut être influencée par tous ces stéréotypes qui nous entourent.

L'inégalité entre les filles et les garçons s'opère également au cours d'éducation physique. En effet, les garçons sont souvent décrits par les stéréotypes comme étant les plus sportifs. Cela peut influencer les professeurs sur la formation d'équipe lors d'une activité ou encore sur le choix des activités.

Afin d'éviter un maximum ces inégalités, il est essentiel de sensibiliser les élèves aux différents stéréotypes existants, et ce, dès le plus jeune âge.

**22 MARS 2018 – PROPOSITION DE
DECRET VISANT À INSTAURER DES
MESURES CONCRÈTES POUR FAVORISER
L'ÉGALITÉ ENTRE LES FILLES ET LES
GARÇONS DANS LES ÉCOLES DE LA
FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES**

Article 1

Le décret sur l'égalité des filles et des garçons est applicable à toutes les écoles maternelles et primaires.

Article 2

Afin d'éviter que la répartition des charges ne soit influencée par les stéréotypes qui nous entourent, il faut, tout en respectant l'ordre des tâches établi, attribuer les charges en suivant l'ordre alphabétique.

Article 3

La lecture d'albums de jeunesse, de contes, d'histoires, de bandes dessinées est fréquente aussi bien à l'école maternelle qu'à l'école primaire. Le choix de ces lectures est primordial pour enrayer les stéréotypes et les conséquences qu'ils engendrent. Ainsi, un enseignant peut proposer des histoires dont les rôles bienveillants ne soient pas toujours attribués à des filles et, où les garçons ne sont pas toujours des cancre. Cet article s'applique principalement aux élèves de la 1^{re} maternelle à la 4^e primaire. Au-delà de cette année, les élèves sont en âge de comprendre les différents stéréotypes et de ne plus se laisser influencer par ceux-ci.

Article 4

Lors du cours d'éducation physique, il n'est pas rare que les professeurs soient amenés à former des équipes. Pour ce faire, ils déterminent des chefs d'équipe qui sélectionnent des camarades de classe afin qu'ils complètent leur équipe. Il est judicieux que le professeur alterne les filles et les garçons lorsqu'il désigne les capitaines d'équipe. Cette alternance doit être poursuivie de semaine en semaine : si la sélection se termine par un garçon, la semaine suivante, elle devra débuter par une fille.

Article 5

Les professeurs d'éducation physique adaptent souvent leur activité en favorisant les sports intéressant les garçons. Afin d'éviter de léser les filles, il est recommandé d'alterner les activités répondant aux intérêts des filles et des garçons. Par ailleurs, les garçons et les filles doivent pratiquer la même activité sportive.

Classe de 6^e primaire de l'Ecole Libre de Lobbes :

Bohets Adrien, Coqlet Elliott, Costabeber Louis, De Saedeler Robin, Dehoux Matys, Devaux Lou, Dhaene Clémentine, Dieudonné Tristan, Di Pietrantonio Romain, Gauthier Lola, Gilson Maëllys, Guerlement Louise, Guttadauria Enzo, Halbreccq Clément, Joly Louis, Lambert Timothée, Lefèbvre Cheynne, Lefèbvre Cyril, Piret Titouan, Pourbaix Owen, Spitaels Lysa, Siptaels Nathan, Sulejmani Soraya, Van Driessche Lise, Wilmart Nina